

Compte-rendu de la rencontre

« Faire vivre son PCAET #2 »

Mardi 09 juin 2026



© Breizh ALEC

Introduction

Mardi 9 juin, le Réseau Plan Climat se retrouvait pour le deuxième rendez-vous de 2026.

Pour cette nouvelle édition, les participant-es se sont donné-es rendez-vous à Rennes autour du thème "Faire vivre son PCAET # 2". Il s'agissait pour cette journée de proposer un espace d'échanges approfondi sur la gestion de ce programme central pour les politiques environnementales et climatiques au sein des EPCI.

Au programme de cette journée : temps d'échanges post-élections municipales, interventions de la direction générale énergie et climat (du Ministère de la transition écologique, de la biodiversité et des négociations internationales sur le climat et la nature), et de la Région Bretagne, ateliers et groupes d'échanges...

Près de 70 personnes étaient présentes pour échanger lors de cette journée.

Matinée

La matinée a débuté avec un temps sur d'actualités, l'occasion de faire le point sur les nombreuses nouvelles arrivées.

Plusieurs séquences ont rythmé la matinée :

- Un temps de brise-glace pour échanger sur la question « comment vous sentez-vous depuis les élections municipales de mars 2026 ? »
- Un premier zoom sur le contexte national, avec une présentation de la DGEC pour évoquer la SNBC, et la mesure PCAET du Fonds vert
- Un second zoom sur le contexte régional, avec une intervention de la Région Bretagne pour présenter la mise à jour en cours du volet énergie-climat du SRADDET
- Un troisième zoom proposé par la DGEC pour parler des évolutions à venir du PCAET
- Pour finir, un retour d'expériences de la chargée de mission défi écologie de Rennes Métropole



Après-midi

Après un repas convivial, les participant-es se sont réparti-es pour deux temps forts :

1. Une première session d'ateliers et de visites

- **Visite de site "Découverte de la vilaine" dans le centre-ville de Rennes avec Jean-François PAPIN, conducteur d'opérations à Rennes Métropole**
Les participant-es ont pu en apprendre plus sur ce chantier historique qui redessinera le cœur de Rennes et adaptera la ville au changement climatique : concertation préalable, travaux et gestion des déchets, futurs aménagements, impacts sur le climat, impacts sur la biodiversité...
- **10 ans de PCAET : quels enseignements ? animé par Breizh ALEC**
Cet atelier a proposé un retour d'expérience collectif sur l'évolution et les impacts des PCAET depuis 2015. Il a permis d'échanger autour de sa place dans les territoires, des transformations observées (gouvernance, coopérations, acculturation, paysage), des récits générés, ainsi que des difficultés rencontrées entre ambition et mise en œuvre. Les retours permettront de nourrir les travaux de la DGEC.
- **En savoir plus sur les Plans Locaux de Chaleur et de Froid animé par le CEREMA**
Depuis 2025, les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) comprenant au moins une commune de plus de 45 000 habitant-es doivent renforcer le volet "chaleur et froid" de leur Plans Climat Air Énergie Territoriaux (PCAET). Cet atelier a permis de s'approprier les outils développés par le CEREMA pour mieux intégrer le sujet du développement des réseaux de chaleur et de froid dans le PCAET.
- **Programme Territoire engagé Transition Ecologique (TETE) : tout ce que vous avez toujours voulu savoir sans jamais oser le demander par l'ADEME**
Cet atelier avait pour objet la découverte du programme TETE, et en particulier les fonctionnalités de la plateforme numérique territoiresentransitions.fr (mettre un lien cliquable) : catalogue d'actions du label TETE, indicateurs et tableaux de bord, outils de pilotage et d'évaluation de votre plan climat grâce à TETE, etc.

2. Des groupes d'échanges sur l'état d'avancement de son PCAET

Il a ensuite été proposé aux participant-es d'intégrer à des groupes d'échange en fonction de l'état

MATINÉE

Brise-Glace : comment allez-vous depuis les élections municipales ?

Premier temps de la journée, ce brise-glace venait faire suite à un groupe d'échanges ayant eu lieu en mars 2026 pour échanger sur les élections à venir.

Pour faciliter les échanges et créer une atmosphère conviviale, il a été proposé aux participant·es de se répartir en sous-groupes pour réaliser leur portrait d'état d'esprit en juin 2026. À partir de ces dessins, chaque participant·e a pu expliciter aux autres les défis qui l'attendent avec l'ouverture de cette nouvelle mandature.



Zoom sur le contexte national

Pour cette rencontre, le réseau Plan Climat accueillait Louise Dupin, chargée de mission climat et action territoriale au sein de la Direction Générale de l'Energie et du Climat (DGE), du ministère de la Transition écologique, de la biodiversité et des négociations internationales pour le climat et la nature. Dans ce premier zoom consacré au contexte national, elle est revenue sur la Stratégie Nationale Bas Carbone de la France ainsi que sur la mesure PCAET du Fonds vert en 2026.

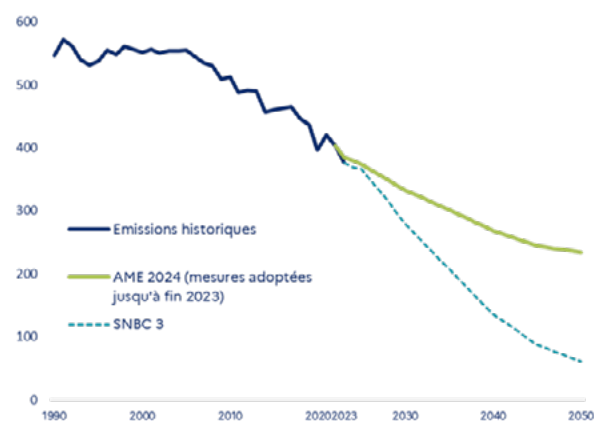


La SNBC 3

La présentation a débuté par un rappel des documents réglementaires existants actuellement pour atteindre les objectifs fixés par l'accord de Paris. Ce temps a permis de replacer les PCAET dans le cadre réglementaire national.

Si la transition est aujourd'hui enclenchée, des efforts restent à relancer. Après des fortes baisses en 2022 (-4 %) et 2023 (-7%), le rythme de réduction des émissions ralentit en 2024 (-2%) et 2025 (-1%).

Pour atteindre l'objectif de -50 % en 2030 par rapport à 1990, le rythme de réduction nécessaire est d'environ 5% par an.



C'est pour cela que la France, avec la SNBC 3, fixe 7 grands objectifs stratégiques pour l'atténuation au changement climatique :

1. Réduire de moitié les émissions territoriales hors puits de carbone
2. Atteindre la neutralité carbone en 2050
3. Garantir la souveraineté énergétique et sortir des énergies fossiles
4. Réduire l'empreinte carbone de la France
5. Garantir une transition juste, soutenable et compétitive sur les plans socio-économiques
6. Consolider le puits de carbone naturel
7. Réduire notre consommation d'énergie finale

Elle présente des évolutions importantes par rapport à la SNBC 2. Elle intègre les dernières connaissances sur l'impact attendu du changement climatique sur nos forêts et des orientations pour renforcer le puits forestier et sur les potentiels de capture, utilisation et stockage de carbone.

La SNBC 3 gagne en robustesse et précision sur les leviers à activer.

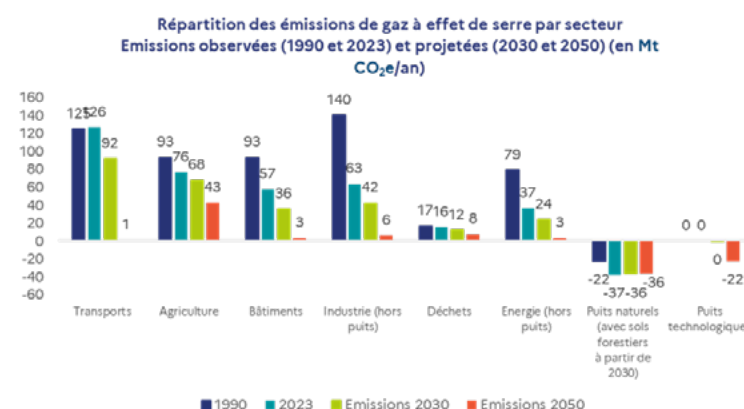
Elle présente également une nouvelle doctrine.

De plus, la SNBC 3 intègre :

- Pour la première fois des objectifs et orientations sur nos émissions importées
- Le développement récent du numérique et de l'IA
- Davantage les aspects sociaux

La SNBC se traduit par l'adoption de nouveaux budgets carbone, en phase avec la nouvelle ambition française pour 2030 :

- Mise à jour des budgets carbone pour les périodes 2024-2028 et 2029-2033 et arrêt d'un nouveau budget carbone pour la période 2034-2038
 - Des budgets répartis par secteur d'activité, par grands secteurs de régulation (ETS, ESR) et par catégories de gaz à effet de serre
 - En tranches indicatives d'émissions annuelles.
- Des budgets indicatifs pour les sources internationales et en empreinte (nouveau SNBC 3)
- Pour les puits de carbone (puits technologiques et secteur UTCATF)



Plusieurs mesures sont prévues pour travailler avec les collectivités territoriales au sein de la SNBC 3 :

- Orientation 1 sur le renforcement de la cohérence entre les documents stratégiques des collectivités et la SNBC 3 :
 - Consolidation et harmonisation des inventaires GES territoriaux
 - Fournir à titre indicatif des trajectoires de déclinaison par leviers de la SNBC 3 aux horizons 2030 et 2050 à l'échelle des EPCI

- Orientation 2 sur l'accompagnement des collectivités dans l'identification et la mise en œuvre d'actions suffisamment ambitieuses en matière de transition climatique :

- Mettre à disposition des collectivités des données et une méthode de référence pour apprécier de manière ex-ante les gains GES des leviers et programmes d'actions
- Poursuivre la dynamique des COP territoriales
- Guider les collectivités dans la prise en compte des orientations de la SNBC 3

- Orientation 3 sur l'amélioration du suivi de la transition climatique aux différentes échelles de territoire :

- Mise à disposition d'outils de suivi et de centralisation d'indicateurs de la transition climatique
- Révision de la réglementation PCAET pour faciliter le suivi et l'évaluation des PCAET

Le Fonds vert et la mesure PCAET

En 2025, une enveloppe ad hoc était dédiée au financement des actions inscrites dans le PCAET. Cette enveloppe était issue des discussions parlementaires. L'objectif de l'enveloppe est de financer directement des actions inscrites dans les plans. 80% des éligibles ont déposé un dossier et 96% des déposants ont obtenu un financement pour au moins un projet du dossier. Il y avait cependant plusieurs limites : répartition des crédits davantage au profit des zones urbaines denses et effet d'aubaine justifié par la fin de cycle de nombreux PCAET.

En 2026, la mesure PCAET est maintenue avec une enveloppe de 100M€ à l'échelle nationale qui est, cette année, fongible et donc, avec des enjeux de consommation renforcés. La répartition de l'enveloppe nationale en région a tenu compte des écarts de population entre régions et inégalités financières. Quelques priorités : la valeur écologique de l'impact du projet, la mobilisation des

instruments et sources de financements dédiés, le respect des critères techniques des cahiers d'accompagnement du FV dans le cas où le projet serait également éligible à une mesure Fonds verts, le non-cumul des subventions de l'Etat pour un même projet.

En savoir plus

- [En savoir plus sur la SNBC 3](#)
- [En savoir plus sur le Fonds Vert](#)

Zoom sur le contexte régional

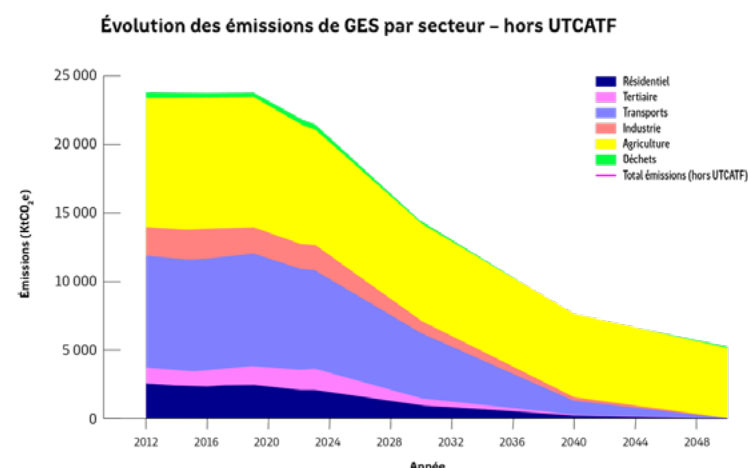
Pour continuer la matinée, Elaine Briand, chargée des politiques territoriales de l'énergie et du climat à la Région Bretagne, est venue faire le point sur les modifications en cours du volet énergie-climat du SRADDET.



Le 2 avril dernier a été votée en session régionale la modification Energie-Climat du SRADDET. Il ne s'agit pas d'une révision complète mais bien d'une modification.

Cette démarche a plusieurs objectifs : construire une trajectoire bretonne de réduction des gaz à effet de serre vers la neutralité carbone à l'horizon 2050, définir une trajectoire énergétique vers un mix énergétique décarboné en 2050, intégrer tous les secteurs (transports, agriculture et forêt, résidentiel et tertiaire, déchets, industrie, énergie), assurer la cohérence entre les objectifs territoriaux (PCAET), régionaux et les objectifs nationaux (SNBC 3 et PPE 3).

Cette modification prévoit une trajectoire prospective des émissions des GES par secteur, mais également de la consommation d'énergie par type d'énergie et par secteur, et une trajectoire prospective de la production régionale d'énergie terrestre.



Les objectifs renouvelés et les règles ont également été ajustées en partie. Il est par exemple demandé que les PCAET fassent la distinction entre la sobriété et l'efficacité.

Plusieurs étapes sont encore à venir :

- Consultation des PPA du 20 avril au 20 juillet
- Consultation du grand public du 20 juillet au 20 septembre
- Analyse et prise en compte des contributions
- Version finale de la modification soumise au vote des élus régionaux
- Approbation par le préfet

Plusieurs temps forts sont à retenir :

- 22 juin : commission climat de la CTAP
- 2 septembre : CBTE/CRE

En savoir plus

- [Contacter Elaine Briand](#)
- [Contacter Anne Boulet Couëttil](#)
- [Retrouver la présentation du webinaire du réseau Plan Climat concernant la modification du volet énergie-climat du SRADDET](#)

Zoom sur les évolutions à venir pour les PCAET

Louise Dupin a ensuite repris la parole pour faire un point sur les évolutions réglementaires ayant eu lieu ces dix dernières années sur les PCAET et sur les évolutions en cours et à venir.

Après un rapide rappel de l'historique de la création des PCAET et de leur déploiement en France et en Bretagne, Louise Dupin est revenue sur les différentes étapes de vie du PCAET et les attentes réglementaires associées.

Elle a ensuite fait le point sur une nouveauté réglementaire : l'intégration des plans locaux de chaleur et de froid dans les PCAET. L'article L229-26 du code de l'environnement intègre les PLCF dans les PCAET pour les EPCI comprenant au moins une commune de plus de 45 000 habitant-es.



Le PCLF doit être intégré aux PCAET transmis pour avis au

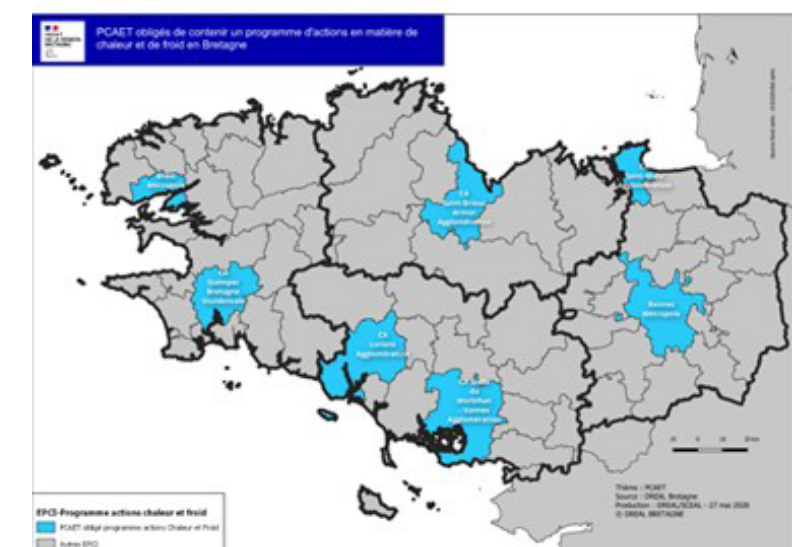
préfet de région et au président de conseil régional après le 1er juillet 2026 (article 18 du décret du 29 décembre 2025).

Il sera demandé dans ses documents de caractériser la demande (secteurs énergivores, besoins...), les potentiels de réduction de la demande et la production. Une vision prospective est demandée (horizon 2030 et 2050).

En parallèle, le 23 janvier 2026 a été adopté le décret et l'arrêté ministériel relatif à la Trajectoire de Réchauffement de Référence pour l'Adaptation au Changement Climatique. Des travaux de révision de la réglementation PCAET sont en cours pour notamment faire référence à la TRACC. Les EPCI sont d'ores et déjà invités à utiliser la TRACC pour l'élaboration du diagnostic de vulnérabilité de leur PCAET. Des travaux sont également en cours pour la migration de la plateforme de collecte et de dépôt des PCAET Territoires et Climat vers la plateforme Territoires en Transitions de l'ADEME.

En savoir plus

- [En savoir plus sur les Plans Locaux de Chaleur et de Froid](#)



Le défi écologie de Rennes Métropole

Pour terminer la matinée, Caroline Gaboriau-Ripoche, chargée de mission au défi écologie à Rennes Métropole est venue faire un retour d'expériences sur plusieurs projets en cours au sein de la collectivité. Cette mission fait partie du service CoProD qui regroupe la communication interne, les projets, la documentation et des consultants internes.



Son poste vise à sensibiliser les agent-es de l'EPCI sur les enjeux de transition, faire culture commune, accompagner les services dans leurs projets, piloter des démarches innovantes en lien avec les transitions, et améliorer l'exemplarité de Rennes Métropole.

Sur le volet exemplarité de l'administration, l'EPCI travaille par exemple sur le don et la vente de matériel, les déchets, les déplacements domicile-travail ou encore sur le marché traiteur. Pour donner un exemple plus concret, l'EPCI a par exemple travaillé activement sur le sujet des vêtements de travail, en faisant le constat que beaucoup de vêtements de travail n'étaient aujourd'hui ni réemployés ni recyclés. Un groupe de travail transversal a donc été monté. Plusieurs propositions ont ensuite émergé comme la dotation en neuf et en reconditionné, le recyclage des vêtements... Cela a également donné naissance à une expérimentation de confection de

vêtements de pluie pour enfants avec des tenues techniques usagées. Quelques conseils pour reproduire ce type de démarches : prioriser des sujets, profiter des opportunités de renouvellement de marchés publics, choisir une thématique où le service concerné est moteur et ne pas s'auto-censurer...

À Rennes Métropole, un réseau défi-écologie a également été mis en place, regroupant une vingtaine de collègues de services différents, visant à créer du lien entre les services, favoriser les approches transversales et diffuser les pratiques collaboratives. Cela permet également de fournir un appui ponctuel sur les projets en cours. Le groupe se réunit entre 2 et 3 fois par an.

Le retour d'expériences se termine par une présentation d'un projet associant des sciences comportementales. Les objectifs visés : utiliser les sciences comportementales pour construire une stratégie globale, expérimenter de nouvelles approches et se doter d'outils pour pouvoir répliquer ses démarches en autonomie. Une campagne de communication de grande ampleur a été souhaitée avec pour objectif de mettre en place une campagne transversale et non plus monothématiques. Il a également été nécessaire de convaincre la direction de la communication du bien fondée de l'expérimentation. La campagne « On a déjà tout pour le futur » se décline en un message transversal et des messages thématiques autour du nœud comportemental alimentation, déchets, eau et mobilité. Une évaluation comportementale a ensuite été mise en place pour mesurer l'impact de la campagne sur un ensemble de variables psychosociales et cognitives.

En savoir plus

- [Contacter Caroline Gaboriau Ripoche](#)
- [Visionner la vidéo de présentation du projet de réutilisation des vêtements](#)
- [En savoir plus sur la campagne de communication « On a déjà tout pour le futur »](#)



ACTUALITÉS DES PARTENAIRES

Comme à chaque rencontre, les partenaires d'Ambition Climat Bretagne ont conclu la matinée en présentant les actualités de leurs différentes structures.

ADEME

Quinzaine du réseau Élus pour Agir

Une quinzaine d'événements se dérouleront entre le lundi 29 juin 2026 et le vendredi 10 juillet 2026 partout en Bretagne, avec au moins 2 animations par département et 2 webinaires à l'échelle régionale. Plus d'informations en ligne par [ici](#).



Programme national ADEME PPI adapté climat

Développé par I4CE et l'ADEME, le PPI Climat évalue vos besoins d'investissement écologiques à partir de vos objectifs réels de transition.

L'ADEME accompagnera en 2027 un groupe de 3 à 5 intercommunalités pionnières dans le déploiement de la méthode PPI aligné climat. Un bureau d'études sera mis à disposition des intercommunalités = la démarche sera gratuite pour vous !

Les premiers contacts pour une candidature sont attendues pour le 4 septembre, avec une phase de sélection des dossiers en autonome 2026 et un lancement de l'accompagnement courant 2027.

Pourront candidater tous les EPCI intéressés, ayant un portage politique fort sur les volets climat air et énergie. Les EPCI en cours de renouvellement de leur PCAET ou d'élaboration de leur premier PCAET et si possible outillé d'un PPI ou d'un budget vert seront prioritaires dans la sélection.

Webinaire « les véhicules intermédiaires #2 »

Dans la continuité du webinaire de décembre 2025 sur les véhicules intermédiaires, l'ADEME propose un nouveau temps de présentation en ligne le lundi 29 juin à 10h. Il s'agira d'approfondir la question du déploiement des véhicules intermédiaires avec les retours d'expériences de plusieurs collectivités (Rennes Métropole et Lorient Agglomération), ainsi que la présentation d'outils concrets, dont des financements pour se lancer.

Région Bretagne

AMI Sobriété

La Région Bretagne a lancé un accompagnement sur la sobriété fin 2025 pour 6 territoires bretons. Cet accompagnement a pour objectifs de construire des feuilles de route territoriales de sobriété, d'intégrer la sobriété dans les PCAET et politiques locales, d'expérimenter des projets pilotes et de favoriser la coopération entre élu-es, services et acteurs locaux. L'accompagnement est assuré par Tehop et Virage Énergie, comprenant des diagnostics territoriaux, des entretiens d'acteurs, des ateliers de co-construction, et des évaluations et capitalisations des démarches.

Six territoires sont lauréats de cet accompagnement : la communauté de communes du Pays d'Iroise, Brest Métropole, Lamballe Terre & Mer, Douarnenez Communauté, Quimper Bretagne Occidentale et Auray Quiberon Terre Atlantique. Une journée de lancement a eu lieu le 9 décembre 2025. L'accompagnement continue en 2026.

Panorama régional des démarches de planification énergétique

Une enquête est en cours auprès des intercommunalités bretonnes sur la planification énergétique. Le travail est conduit par Baptiste Saudrais, stagiaire à la Région Bretagne. Elle doit permettre de réaliser un état des lieux régional, de mieux comprendre les dynamiques locales, d'identifier les besoins d'accompagnement des intercommunalités bretonnes et de contribuer au bilan et aux perspectives du dispositif régional « Planification énergétique territoriale » (Région Bretagne + ADEME, 2019-2025). Le questionnaire est ouvert jusqu'au 19 juin 2026 en ligne [ici](#).

ARS

Intégration des enjeux de santé dans les PCAET

En alternance à l'ARS Bretagne, Quitterie Bouchonnet est venue présenter ses travaux en cours sur l'intégration des enjeux de santé dans les PCAET en Bretagne.

Elle souhaite travailler sur la création d'un livrable des recommandations santé environnement à intégrer dans les PCAET.

Pour ce faire, un questionnaire est proposé aux chargés-es de mission PCAET [ici](#).



APRÈS-MIDI

10 ans de PCAET : quels enseignements ?

Cet atelier visait l'établissement d'un retour d'expérience collectif sur l'évolution et les impacts des PCAET depuis 2015. Ainsi trois groupes ont échangé autour de la place du PCAET dans les territoires, des transformations observées depuis sa mise en place (gouvernance, coopérations, acculturation, paysage), des récits générés, ainsi que des difficultés rencontrées entre ambition et mise en œuvre. Les retours permettront de nourrir les travaux de la DGEC.



1 - Gouvernance

Est-ce que le PCAET a changé la manière de fonctionner de votre administration ?
Quels impacts a-t-il eu sur la gouvernance ?
Qu'est-ce que vous aimeriez voir changé demain ?

Groupe 1

Pour ce groupe, le PCAET s'inscrit dans une dynamique de transversalité déjà présente avant 2015, mais il devient aujourd'hui un outil structurant qui permet de fédérer de nouveaux acteurs et de renforcer la coopération entre services et élu-es autour d'objectifs partagés. Dans certains territoires, il contribue à une responsabilisation

collective des élu-es, notamment lorsque les enjeux climat sont portés de manière transversale.

Cependant, sa mise en œuvre reste contrainte par des difficultés de territorialisation des objectifs et par le fait que certaines actions dépassent les compétences des EPCI, ce qui génère parfois un sentiment de limites ou d'impuissance.

À l'avenir, pour le groupe les enjeux de gouvernance portent sur une meilleure appropriation du PCAET par les communes, une clarification du rôle de l'État et des Régions, ainsi qu'une meilleure articulation entre stratégie et opérationnel.

Groupe 2

Pour ce groupe, le PCAET constitue à la fois un cadre structurant pour piloter la transition territoriale dans son ensemble et une opportunité pour capter des financements existants. Il a également permis, dans certains territoires, l'arrivée de nouvelles ressources humaines dédiées à l'animation de la démarche, même si cela ne garantit pas toujours une animation climat réellement proactive. Le pilotage du PCAET peut aussi favoriser une meilleure transversalité entre les politiques sectorielles de l'EPCI, en renforçant la coordination interne. Cependant, il reste encore trop méconnu de certains élu-es, ce qui démontre le besoin d'acculturation des élu-es, des habitant-es et des partenaires.

Groupe 3

Ce groupe fait le constat de non-transversalité au sein des EPCI, avec un fonctionnement encore largement organisé en silos. Demain, les transitions devraient être davantage rattachées à la présidence et au DGS, avec un souhait de renforcement du portage politique. La mise en place d'un COPIL territorial est également envisagée, avec une gouvernance élargie aux acteurs du territoire.

2 - Cailloux

Quelles difficultés avez-vous rencontrées au cours de la vie du PCAET ? Qu'est-ce que vous aimeriez voir changer demain ?

Groupe 1

Pour ce groupe, plusieurs freins persistent :

- La difficulté d'agir sur des sujets hors compétences
- Le poids des secteurs économiques locaux (industrie, agriculture)
- Maintenir dans la durée la mobilisation des élu-es et des services, dans un contexte de multiplication des dispositifs et de manque de lisibilité globale

Les évolutions nombreuses et instables des politiques nationales (ZFE, ZAN, rénovation énergétique...) ajoutent également de la complexité à l'action locale.

Demain, les besoins identifiés concernent la mobilisation renforcée des acteurs socio-économiques, ainsi que la stabilisation des budgets.

Groupe 2

Pour ce groupe, plusieurs freins co-existent :

- La complexité du sujet nécessite du temps pour acculturer les élu-es
- Les changements de mandature impliquent une nouvelle acculturation des élu-es
- Le turn-over important dans les petits territoires, ainsi que les contrats précaires, ne permettent pas de stabiliser les effectifs et l'ingénierie locale.

Pour demain, le groupe souhaiterait disposer de projets de territoire capables de survivre aux changements de mandature. Ils demandent également des financements avec une meilleure visibilité sur le long terme, ainsi que de meilleures conditions pour les postes liés aux transitions (durée, rémunération, stabilité).

Groupe 3

Les changements d'élu-es, le cadre national fluctuant et la difficulté de portage politique constituent des freins importants.



3 - Impacts

Quels sont les impacts que le PCAET a généré sur votre territoire (paysage, connaissances des enjeux climat, événements...) ? Comment vos territoires ont changé ces dix dernières années ? Qu'est-ce que vous aimeriez voir changer demain ?

Groupe 1

Pour ce groupe, le PCAET contribue à une prise de conscience progressive des enjeux énergétiques et climatiques, notamment autour de la facture énergétique et de la nécessité de structurer des stratégies locales (schémas directeurs des énergies, EnR, GES, etc.). Il favorise aussi la mobilisation des acteurs du territoire et l'acculturation aux enjeux de transition. Dans une perspective future, un des enjeux majeurs serait l'adaptation au changement climatique, notamment à travers le développement de diagnostics de vulnérabilité.

Groupe 2

Pour ce groupe, le PCAET contribue à une meilleure compréhension des territoires et des impacts du changement climatique par les différents services. Dans certains cas, il agit comme un catalyseur de politiques locales, par exemple en donnant un élan aux mobilités durables.

Les événements climatiques récents renforcent cette dynamique, avec une attention accrue portée à l'adaptation au changement climatique dans les projets de territoire.

Groupe 3

La connaissance des enjeux du territoire progresse grâce à des travaux comme ceux de l'OEB. On observe également un gain en sensibilité des agents sur ces sujets. Dans certains territoires, les évolutions restent limitées, les EPCI étant encore en phase d'outillage. Le nouveau mandat devrait permettre aux élu-es d'avancer sur ces questions et de faire des choix en matière de climat. Le prochain mandat est vu comme un temps d'accélération, permettant de mettre en action et de pérenniser les initiatives engagées.

4 - Société civile et acteurs

La mise en place du PCAET a-t-elle permis de faire évoluer les dynamiques avec les citoyens ? Les associations du territoire ? Les acteurs économiques ? Qu'est-ce que vous aimeriez voir changer demain ?

Groupe 1

Le groupe 1 fait le constat que l'implication de la société civile reste aujourd'hui fortement dépendante de la volonté politique locale, ce qui limite parfois son intégration structurée dans les démarches.

Groupe 2

Une difficulté partagée concerne la capacité à mobiliser le secteur agricole. Il existe des difficul-

tés de lien entre les ZAENR et les projets privés. On observe aussi une absence de lien entre le PCAET et la planification énergétique sur certains territoires. Le document est parfois moins connu que le PLU par exemple, et sa définition peut être déconnectée des acteurs du territoire, notamment économiques.

Groupe 3

Pour ce groupe, la mobilisation de la société civile et des acteurs reste faible autour du PCAET. On observe des dynamiques limitées en matière de coordination et un phénomène d'atomisation des actions. Il existe un besoin de renforcement de la coordination et de la gouvernance. Les citoyen·nes montrent de l'intérêt mais ne sont pas toujours aligné·es avec le rythme des dynamiques territoriales, leur temporalité ne correspondant pas à celle du PCAET.

5 - Place du PCAET

Le PCAET est-il un outil opérationnel ? stratégique ? Est-ce qu'il a évolué au fil du temps ? Qu'est-ce que vous aimeriez voir changer demain ?

Groupe 1

Pour ce groupe, le PCAET est avant tout perçu comme un outil stratégique de coordination, permettant d'articuler différentes démarches opérationnelles et documents de planification. Son rôle est donc celui d'un cadre de mise en cohérence des politiques locales de transition, même si son efficacité dépend de son articulation avec d'autres dispositifs (comme les démarches contractuelles territoriales).

Groupe 3

Pour certains territoires, le PCAET est perçu comme un outil trop opérationnel, la dimension stratégique n'ayant pas été suffisamment travaillée. Pour d'autres, il n'est ni véritablement stratégique ni réellement opérationnel, mais plutôt un catalogue d'actions.

Demain, le PCAET pourrait devenir un outil permettant d'agréger les engagements de l'ensemble des acteurs du territoire afin de mobiliser tous les leviers de la transition, les collectivités ne disposant qu'une partie des leviers nécessaires pour atteindre les objectifs. Pour certains territoires, l'enjeu sera de prendre de la hauteur et de mettre en place une stratégie de robustesse intégrant la TRACC. Pour d'autres, il s'agira de renforcer son caractère opérationnel, avec un meilleur calibrage budgétaire et une territorialisation plus fine au sein de l'EPCI.

6 - Événements extérieurs

Quelles évolutions observées ont impacté la mise en œuvre du PCAET depuis sa création ? Selon vous, quels sont les événements qui pourront avoir un impact sur lui à l'avenir ?

Groupe 1

Ce groupe recense plusieurs événements qui ont fortement influencé les dynamiques locales : les marches pour le climat, le mouvement des Gilets jaunes, la crise sanitaire du Covid-19 et la crise énergétique. Ces événements ont contribué à renforcer la visibilité des enjeux climatiques et énergétiques dans les politiques locales.

Groupe 2

Les événements climatiques récents (sécheresse 2022, canicule 2025) ont contribué à renforcer la visibilité des enjeux d'adaptation. La hausse des prix de l'énergie a permis de lancer ou accélérer des projets comme l'autoconsommation collective territoriale ou l'installation de chaufferies bois. La crise du COVID et le contexte géopolitique (guerre) ont ouvert des réflexions sur la souveraineté énergétique et le mix énergétique renouvelable.

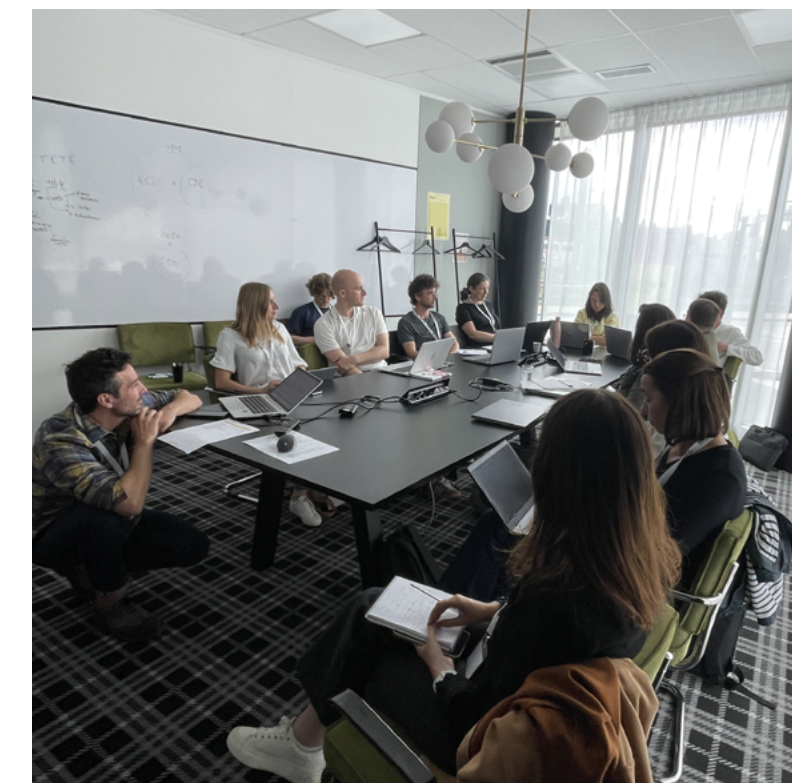
Il s'agira demain de mieux prendre en compte les impacts du changement climatique dans la définition des projets de territoire et des autres politiques de la collectivité.

En savoir plus

- [*En savoir plus sur les enseignements des 10 premières années du déploiement des PCAET*](#)

Territoire engagé TE : tout ce que vous avez toujours voulu savoir sans jamais oser le demander

Cet atelier avait pour objet la plateforme territoiresentransitions.fr (comprendre sur la labellisation, sur les indicateurs et le pilotage ou l'évaluation de votre plan climat grâce à TETE...). Il a été proposé par l'ADEME.



Cet atelier a permis de balayer l'ensemble de ce qu'il faut savoir sur le programme TETE.

Ce programme comporte en effet plusieurs "briques", parmi lesquelles les plus importantes sont :

- 1- Le cycle de labellisation sur 4 ans, avec un système de référentiels (ou catalogues d'actions) sur les thématiques Climat Air Energie (CAE) d'une part, et Économie Circulaire (EC) d'autre part.
- 2- La plateforme numérique gratuite territoiresen-transitions.fr, développée et animée par une équipe de plus de 10 personnes grâce au programme beta.gouv.fr

Le programme TETE permet aussi aux élu-es de se rencontrer au niveau national avec les journées nationales des collectivités et des rencontres thématiques autour du programme TETE organisées par la direction régionale chaque année.

Les financements destinés à ce programme ont été présentés à cette occasion, avec la possibilité de subventions pour les EPCI à hauteur de 80% du coût d'un-e conseiller-ère TETE sur 4 ans.

Enfin, cet atelier aura permis de présenter la prochaine évolution majeure du programme : la fusion et la simplification des référentiels du programme et du label. En effet, les équipes de l'ADEME travaillent depuis 2024 sur un référentiel unique, qui regroupe CAE et EC pour tout le programme TETE.

Ce nouveau référentiel comportera 4 fois moins d'actions que précédemment, permettant de simplifier la notation et les audits – cependant, les détails sera conservés en annexe pour garder l'aspect catalogue de bonnes idées pour les utilisateurs souhaitant les consulter.

Son articulation avec les autres outils de planification écologique (SNBC, leviers SGPE, PCAET) sera renforcée pour améliorer la visibilité et la cohérence des démarches de planification écologique, tout en se renforçant sur les thématiques de la biodiversité, de l'eau et de l'adaptation au

changement climatique.

Le référentiel sera mis en ligne sur territoiresen-transitions.fr dès l'été 2026, et toute collectivité qui se lance dans un cycle de labellisation sera incitée à l'utiliser dès son lancement.

Dans la deuxième partie de l'atelier, 4 groupes de 3 personnes ont été constitués pour manipuler la plateforme et tester des fonctionnalités différentes pour chaque groupe :

- Consultation du référentiel
- Modification d'indicateurs
- Territorialisation de la trajectoire SNBC
- Ajout d'une fiche action PCAET

L'atelier aura ainsi permis à chacun-e de se familiariser avec la plateforme pour identifier l'opportunité de se saisir de cet outil pour améliorer le pilotage, le suivi et l'évaluation de son PCAET une fois de retour sans sa collectivité.

En savoir plus

- [Contacter Vincent Briot](#)
- [En savoir plus sur le programme](#)

Visite de site

Accompagné de Jean-François PAPIN, conducteur d'opérations à Rennes Métropole, un groupe de participant-es s'est rendu dans le centre-ville de Rennes pour découvrir le chantier de découverte et d'aménagement de la Vilaine. Chantier historique qui redessinera le cœur de Rennes, il va également permettre une adaptation de la ville au changement climatique.



Le chantier de déconstruction du parking Vilaine constitue l'une des opérations majeures de transformation du centre-ville de Rennes. Ce projet s'inscrit dans une démarche plus large de réaménagement des quais de Vilaine et de réappropriation du fleuve, longtemps masqué par la dalle d'un parking construit dans les années 1960.

Le projet a été officiellement engagé à la suite des réflexions menées sur l'avenir du centre-ville et des travaux d'un jury citoyen organisé en 2021-2022. Le programme d'aménagement des quais de Vilaine, de la place de la République et de leurs abords a été approuvé par le conseil municipal en mars 2022. La concertation menée auprès des habitant-es, des commerçant-es et des usager-ères a permis de faire émerger des attentes fortes en matière de végétalisation, d'accès à l'eau, de qualité des espaces publics et de développement des mobilités douces.



Le parking Vilaine a fermé définitivement au public le 1er septembre 2025 afin de permettre le lancement des travaux. Le chantier de déconstruction a débuté le 13 octobre 2025, avec une méthode originale consistant à intervenir directement depuis le fleuve grâce à une pelle hydraulique installée sur un ponton flottant. Les matériaux ont été évacués par barges sur la Vilaine, limitant ainsi les circulations de camions en centre-ville.

Les chiffres clés du chantier témoignent de son ampleur :

- 270 mètres de dalle ont été déconstruits ;
- Près de 6 000 tonnes de béton ont été évacuées et valorisées ;
- 99,9 % des gravats ont été recyclés ou réemployés ;
- Le chantier s'est déroulé sur environ huit mois ;
- L'intervention a progressé à un rythme moyen de cinq mètres de dalle par jour.

Malgré une interruption liée aux crues de la Vilaine durant l'hiver 2025-2026, le calendrier initial a été globalement respecté. Au printemps 2026, la Vilaine était de nouveau visible sur près de 270 mètres au cœur de la ville. La déconstruction du parking constitue toutefois seulement la première étape d'un projet urbain plus vaste. Les futurs aménagements concernent un périmètre d'environ quatre hectares. Ils prévoient la création d'espaces publics végétalisés, de promenades piétonnes au bord de l'eau, de pontons flottants, de jardins flottants, de gradins, ainsi qu'une nouvelle passerelle reliant les quais Lamennais et Duguay-Trouin. La place de la République et ses abords feront également l'objet d'un réaménagement complet.

Les travaux d'aménagement doivent se poursuivre progressivement entre 2026 et 2029.

L'objectif poursuivi par la Ville de Rennes et Rennes Métropole est de redonner une place centrale à la Vilaine, d'adapter le centre-ville au changement climatique en créant davantage d'îlots de fraîcheur, et de renforcer l'attractivité commerciale et résidentielle du cœur de ville. L'investissement global consacré au projet est estimé à 29 millions d'euros.

En savoir plus

- [Contacter Jean-François Papin](#)
- [En apprendre plus sur le projet](#)
- [En savoir plus sur la concertation](#)

Atelier CEREMA

Depuis 2025, les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) comprenant au moins une commune de plus de 45 000 habitant·es doivent renforcer le volet "chaleur et froid" de leur Plans Climat Air Énergie Territoriaux (PCAET). Cet atelier, animé par Cindy Melfort du Cerema, a permis aux territoires de s'approprier les outils.

L'atelier a débuté par un rapide tour de table permettant à chaque participant·e de se présenter. Ce temps d'échange a également permis d'identifier les collectivités engagées dans une démarche de PCAET ou disposant déjà d'un plan en cours d'élaboration ou de mise en œuvre.

Un premier temps a ensuite été consacré à la présentation du contexte réglementaire des Plans Locaux Chaleur et Froid (PLCF). Cette séquence a donné lieu à des échanges avec les participant·es afin de préciser les collectivités concernées par cette démarche, les possibilités de réalisation volontaire pour les territoires non assujettis, ainsi que les attentes en matière de contenu et de restitution, notamment concernant les rendus cartographiques.

Cette présentation a été complétée par un point sur les dispositifs d'accompagnement et d'appui proposés au niveau national par la DGEC, l'ADEME et le Cerema.

Ont notamment été présentés les guides méthodologiques, les webinaires organisés à destination des collectivités ainsi que les travaux en cours autour du développement d'outils cartographiques.

Une démonstration de l'outil BatEnR a ensuite été réalisée à partir de l'exemple du territoire de Quimper, collectivité présente lors de la rencontre. Cette séquence a permis d'échanger avec les participant·es sur les données mobilisées, l'articu-

lation entre l'outil et les exercices demandés dans le cadre des PLCF, ainsi que les liens possibles avec le diagnostic des PCAET. Les usages de l'outil pour accompagner l'élaboration des plans locaux chaleur et froid ont également été abordés.

Une présentation plus succincte de l'outil BatEnR Expert a ensuite permis de découvrir les fonctionnalités d'agrégation des données à l'échelle des EPCI ou des communes selon différents paramètres, afin d'aller plus loin dans l'analyse des potentiels énergétiques des territoires.

Enfin, les outils EnRezo et MixEnR ont été présentés, en particulier pour les collectivités portant ou envisageant des projets de réseaux de chaleur ou de froid. Cette dernière séquence a permis d'illustrer les apports de ces outils dans la planification et le développement des réseaux énergétiques territoriaux.

En savoir plus

- [Contacter le CEREMA](#)
- [En savoir plus sur les plans de chaleur et de froid](#)

Les groupes d'échanges

En seconde partie de l'après-midi, les participant·es se sont réparti·es en fonction de l'état d'avancement de leur PCAET afin d'échanger ensemble, de partager leurs bonnes pratiques et de poser leurs questions. Chacun de ses temps d'échanges a débuté par un retour d'expériences d'un EPCI ayant déjà effectué cette étape de vie du PCAET. Une ou plusieurs représentantes des DDTM étaient également présentes dans chacun des groupes pour répondre aux questions réglementaires et apporter des retours d'expériences.

Au total, cinq groupes se sont formés :

- 1 groupe « Elaboration du PCAET » avec un retour d'expériences de Séverine Chauvel de Quimperlé Communauté

- 2 groupes « Bilan à mi-parcours » avec des retours d'expériences de Louisa Le Rouzic de Pays d'Iroise Communauté et d'Armelle Marcouly de Pontivy Communauté
- 2 groupes « Renouveau du PCAET » avec des retours d'expériences de Catherine Dameron de Rennes Métropole et Quentin Coulombier de Bretagne Porte de Loire Communauté

Ce compte-rendu fait surtout part des interrogations remontées lors des groupes d'échanges. Des réponses vont être travaillées et transmises dans le cadre du réseau.

Opérationnalité du document

Transversale à l'ensemble des étapes de vie du document

- Comment rendre le PCAET opérationnel et durable dans le temps ?
- Quelle articulation avec le COT ?

Concernant l'élaboration

- Quelle méthode pour la stratégie d'adaptation au changement climatique ?
- Faut-il prévoir un diagnostic de vulnérabilité en même temps que le diagnostic du PCAET ?
- Comment rendre le PCAET opérationnel et durable dans le temps ?
- Comment prendre en compte et intégrer toutes les démarches en cours (AMI sobriété, TETE...) et impliquer les élu·es et les services sans les sur-solliciter ?
- Quelle gouvernance du PCAET ?
- Comment embarquer les élus dans l'élaboration du diagnostic ?
- Est-ce une bonne idée d'intégrer un volet eau, santé ou encore biodiversité dans son PCAET ?
- Comment faire dialoguer avec les autres outils stratégiques ?
- Comment éviter le côté catalogue d'actions ?
- Comment bien prioriser les actions à mettre en œuvre ?

- Dans quel niveau de détails doit-on aller dans le cadre de chaque action listée ?
- Quelle articulation entre les différents docs de programmation (PLH, PST, PAT, plan mobilité) ?

Concernant le bilan à mi-parcours

- Un formalisme est-il attendu sur ce document ?

Concernant la mise à jour

- Quelle méthode pour la stratégie d'adaptation au changement climatique ?
- Faut-il prévoir un diagnostic de vulnérabilité en même temps que le diagnostic du PCAET ?
- Comment intégrer les actions du plan de mobilité, du contrat local de santé, du plan local de l'urbanisme ou du projet alimentaire territorial dans le PCAET ?
- Est-ce possible de faire le suivi d'un plan PCAET avec des actions dans différents plans ?
- Comment prendre en compte et intégrer toutes les démarches en cours (AMI sobriété, TETE...) et impliquer les élu·es et les services sans les sur-solliciter ?
- Y a-t-il une exigence en termes de nombres d'actions ? Peut-on imaginer un PCAET avec moins d'actions et d'indicateurs ?
- Comment prioriser les objectifs stratégiques et opérationnels (faire moins mais faisable ?)
- Comment travailler sur l'articulation du COT et de la mise à jour du PCAET ?

Questions d'ordre réglementaire

Transversale à l'ensemble des étapes de vie du document

- Quel lien avec les DDTM ?
- Comment ne pas louper une étape réglementaire ?
- Il est noté que les DDTM peuvent challenger les diagnostics des PCAET. Ne pas hésiter à solliciter les DDTM en ce sens.
- La DREAL met à jour régulièrement le docu-

ment relatif aux éléments utiles à l'élaboration des PCAET. Sur demande de l'EPCI auprès de la DDTM de son département, il est possible de le renvoyer à l'EPCI.

Mobilisation des parties prenantes

Transversale à l'ensemble des étapes de vie du document

- Quel format de mobilisation pour les acteurs locaux ?
- Comment bien intégrer les citoyens dans les ateliers dédiés au PCAET ?
- Comment mobiliser les élus, plus largement que le VP en charge du suivi du PCAET ?
- Comment communiquer sur les sujets quand on a un PCAET, un COT, un AMI en cours... ?

Concernant l'élaboration

- Les thématiques sont complexes. Comment amener les réflexions sur des sujets aussi techniques ?
- Comment embarquer les élu-es et les directions dans la construction d'un document aussi stratégique ?
- Quelle communication du PCAET et de ses actions auprès des habitant-es ?
- Les diagnostics de vulnérabilité sont-ils élaborés en concertation avec les acteurs du territoire ou partagés avec eux ?
- Quelle méthode pour associer les entreprises du territoire en phase élaboration ?
- Comment associer les collègues sans être une contrainte pour eux ?

Concernant le bilan à mi-parcours

- Faut-il mobiliser pour cette étape ? Si oui, quel niveau d'engagement est souhaité, souhaitable ?

Concernant la mise à jour

- Faut-il associer sur le même temps de travail les élu-es et les partenaires ?
- Comment être sûr de ne pas oublier d'acteurs ou de parties prenantes ?
- Comment bien associer les communes pour l'exemplarité ou le portage d'actions ?
- Comment prendre en compte a minima l'avis du public ? Quel arbitrage des élu-es ensuite ? Quels retours aux participant-es ?
- Comment remobiliser les partenaires et faire réellement avancer la démarche ?
- Comment saisir l'opportunité de cette mise à jour pour aller au-delà de l'exercice réglementaire et transformer cela en dynamique de territoire ?
- Comment innover sur la concertation ? (Réponse : panel d'habitant-es, travail sur l'acceptabilité des mesures, ateliers de croisement de regards pour sortir du triangle de l'inaction)

Pratico-pratique

Concernant l'élaboration

- Quelle part doit être réalisée par le bureau d'étude ?
- Quelle partie est essentielle pour la réalisation du PCAET ?

Concernant le bilan à mi-parcours

- Un accompagnement par un bureau d'études est-il pertinent ?
- Dans quelle mesure on peut modifier ou pas, noter les actions qui ne sont pas conservées, réorganiser les priorités notamment par rapport à l'adaptation ?

Concernant la mise à jour

- Quel est le coût d'une mise à jour ? Quel est le temps à passer si cela est réalisé en interne ? Les chargé-es de mission climat ont-ils les

compétences nécessaires ?

- Quand doit être lancée la mise à jour ?
- Comment anticiper la mise à jour et lancer des études pendant la mise en œuvre ?
- Quelle durée pour la mise à jour ?

Données, outils et évaluation

Transversale à l'ensemble des étapes de vie du document

- Comment suivre le PCAET et avoir des indicateurs concrets sur les impacts ?
- Quel est le meilleur outil de suivi (Excel ? TETE ?)
- Quelle adhésion privilégier entre l'OEB et AirBreizh ? Est-il préférable d'adhérer aux deux ?
- Comment territorialiser au mieux les enjeux du PCAET ?

Concernant l'élaboration

- Comment modéliser les possibilités de réduction des GES, consommations ? Des outils ?
- Comment bien s'assurer de l'adéquation entre les objectifs nationaux et les objectifs territoriaux ?
- Quels moyens/outils/méthode pour produire un plan d'actions à la maille fine et opérationnelle ?

Concernant le bilan à mi-parcours

- Comment bien évaluer ce qui est fait ? Comment le rattacher au projet de territoire ?
- Comment créer de bons indicateurs de suivi ? Quels indicateurs choisir ?

Concernant la mise à jour

- Faut-il repartir de 0 pour le diagnostic ou une mise à jour est-elle suffisante ?
- Au niveau de la stratégie et du plan d'actions, comment capitaliser sur le 1er PCAET ?
- Comment avoir des objectifs atteignables tout en suivant les objectifs de la SNBC ?
- Quelle évaluation finale ? Quelle obligation pour l'évaluation finale ?
- Comment sortir des actions de l'EPCI pour faire un vrai PCAET territorial dans la version mise à jour des Plan Climat ?

**Merci de votre participation à cette
seconde rencontre de l'année 2026 !**

